

**Session 2018**

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL  
SECTEUR PRODUCTION**

**Épreuve d'ÉCONOMIE-GESTION**

**Durée : 2 heures**

**Coefficient : 1**

**SUJET**

**Les réponses sont à noter sur votre copie.**

**L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée.**

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous que cet exemplaire est complet.

|  |                     |                            |                  |
|--|---------------------|----------------------------|------------------|
| <b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL<br/>Secteur production</b> | <b>Session 2018</b> | <b>Code 1806 – ECOGEST</b> | <b>SUJET</b>     |
| <b>Économie-gestion</b>                                  | <b>Durée : 2 h</b>  | <b>Coefficient : 1</b>     | <b>Page 1/12</b> |

# Sujet

Composition du sujet :

| Parties              | Intitulés   | Pages  |
|----------------------|---|--------|
| 1                    | Série de questions  | 3 et 4 |
| 2                    | Trois sujets au choix<br><br>Sujet A :<br><br>Quels sont les moyens et enjeux pour motiver les salariés ?<br><br>Sujet B :<br><br>Comment l'entreprise définit-elle sa politique de communication ?<br><br>Sujet C :<br><br>Quelle stratégie mettre en place pour trouver un emploi ? | 5 et 6 |
| Dossier documentaire | 9 annexes   | 7 à 12 |

|  |              |                     |           |
|--|--------------|---------------------|-----------|
| BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL<br>Secteur production | Session 2018 | Code 1806 – ECOGEST | SUJET     |
| Économie-gestion                                 | Durée : 2 h  | Coefficient : 1     | Page 2/12 |

## **PARTIE 1 : Série de questions à partir d'un dossier documentaire**

En vous appuyant sur vos **connaissances** ainsi que sur les **annexes fournies**, répondre aux questions suivantes sur votre copie.

### ***Prendre connaissance de l'annexe 1.***

**1 - Vous travaillez dans le groupe BAPLUS FRANCE en tant que salariée ou salarié dans le secteur d'activité de votre spécialité. Vous êtes en contrat à durée déterminée (CDD).**

- 1.1 - Nommer le document de l'annexe 1.
- 1.2 - Indiquer si vous êtes concerné par ce document. Justifier votre réponse.
- 1.3 - Relever les trois thèmes abordés dans ce document.

**Votre entreprise vient de recruter Marlène et Véronique, pour remplacer deux salariés absents. Elles rejoignent votre équipe de travail. Elles vous questionnent sur leurs droits et obligations.**

- 1.4 - Repérer deux obligations à leur indiquer en matière de sécurité dans votre secteur professionnel.
- 1.5 - Citer deux obligations à leur indiquer en matière d'hygiène dans votre secteur professionnel.

**Marlène a été plusieurs fois absente sans fournir de justificatif médical ou demander d'autorisation d'absence. Elle n'a pas non plus prévenu votre employeur.**

- 1.6 - Justifier d'un point de vue juridique pourquoi Marlène pourrait être sanctionnée.
- 1.7 - Expliquer les conséquences d'une mise à pied prise à l'encontre de Marlène qui a persisté dans ses retards.

**Véronique est coupable d'un vol de matériel.**

- 1.8 - Proposer une sanction qui pourrait être appliquée à Véronique.

**2 - Votre CDD est terminé au sein de la société BAPLUS France, vous venez d'accepter un nouveau contrat de travail, dans votre secteur d'activité, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018.**

### ***Prendre connaissance de l'annexe 2.***

- 2.1 - Nommer le type de contrat de travail que vous avez signé.
- 2.2 - Citer les noms et qualités des autres parties de votre contrat de travail.
- 2.3 - Identifier le motif de recours pour votre contrat de travail.
- 2.4 - Énoncer deux autres motifs de recours pour ce type de contrat.

|   |                     |                            |              |
|---|---------------------|----------------------------|--------------|
| <b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b><br>Secteur production | <b>Session 2018</b> | <b>Code 1806 – ECOGEST</b> | <b>SUJET</b> |
| Économie-gestion  | Durée : 2 h         | Coefficient : 1            | Page 3/12    |

2.5 - Expliquer les différences entre ce contrat de travail et le CDD que vous avez eu précédemment avec la société **BAPLUS France**.

2.6 - Déterminer si votre contrat de travail respecte la durée légale hebdomadaire de travail.

**Votre employeur vous demande d'effectuer au cours de la semaine du 18 juin, 46 heures de travail suite à un accroissement d'activité. Il vous remet votre relevé d'heures en annexe 3 et les informations extraites du site du ministère de l'emploi (annexe 4).**

2.7 - Vérifier si votre employeur a respecté la législation en vigueur.

**Le 30 avril, votre contrat de travail arrive à terme. Sur votre bulletin de salaire est indiquée une rémunération brute totale mensuelle de 1 450 €.**

2.8 - Indiquer si votre rémunération est conforme à la législation et respecte les termes de votre contrat de travail. Justifier votre réponse.

|   |              |                     |           |
|---|--------------|---------------------|-----------|
| <b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b><br>Secteur production | Session 2018 | Code 1806 – ECOGEST | SUJET     |
| Économie-gestion  | Durée : 2 h  | Coefficient : 1     | Page 4/12 |

## **PARTIE 2 : Sujet au choix de la candidate ou du candidat**

**Indiquer sur votre copie le sujet que vous avez choisi (A, B ou C).**

Dans un développement structuré, vous traiterez le sujet choisi à partir de vos connaissances et en vous référant à la spécialité du baccalauréat professionnel que vous présentez.

**SUJET A : Quels sont les moyens et les enjeux pour motiver les salariés ?**

**Après avoir pris connaissance des annexes 5 et 6, vous expliquerez dans un premier temps les moyens à disposition des employeurs pour motiver leurs salariés, puis dans un second temps les enjeux pour l'entreprise d'avoir des salariés motivés.**

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel et le contexte de votre métier. Vous citerez deux exemples d'organisations dans lesquelles vous avez pu ou pourriez travailler.

À titre indicatif, dans le développement structuré vous pourrez aborder les thèmes suivants :

- l'entretien individuel et la formation ;
- les moyens monétaires ou non monétaires ;
- les atouts pour l'entreprise d'avoir des salariés motivés.

***Tout autre thème pertinent sera valorisé !***

En conclusion, vous préciserez l'importance d'être motivé en tant que salarié.

|   |              |                     |           |
|---|--------------|---------------------|-----------|
| <b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b><br>Secteur production | Session 2018 | Code 1806 – ECOGEST | SUJET     |
| Économie-gestion  | Durée : 2 h  | Coefficient : 1     | Page 5/12 |

## **SUJET B : Comment l'entreprise définit-elle sa politique de communication ?**

**Après avoir pris connaissance des annexes 7 et 8, vous expliquerez dans un développement structuré comment mettre en place une stratégie de communication efficace et ses enjeux pour l'organisation.**

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel et le contexte d'exercice de votre métier. Vous citerez deux exemples d'organisations dans lesquelles vous avez pu ou pourriez travailler.

À titre indicatif, dans le développement structuré vous pourrez aborder les thèmes suivants :

- les moyens de communication utilisés par l'entreprise (publicité, presse, WEB, promotion des ventes...);
- le positionnement de l'organisation sur le marché ;
- les enjeux de la communication.

***Tout autre thème sera valorisé !***

En conclusion, vous préciserez la plus-value apportée par une démarche qualité dans le cadre de la stratégie de communication.

## **SUJET C : Quelle stratégie mettre en place pour trouver un emploi ?**

**Après avoir pris connaissance de l'annexe 9 et en vous appuyant sur votre expérience et vos connaissances acquises lors de la préparation de votre diplôme, vous expliquerez dans un développement structuré, les démarches que vous souhaitez mener pour rechercher un emploi dans un premier temps, et votre préparation pour obtenir un poste dans un second temps.**

Dans l'introduction vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité et le contexte d'exercice de votre métier.

À titre indicatif, dans le développement structuré, vous pourrez aborder les thèmes suivants :

- les organismes d'aide à la recherche d'un emploi ;
- les documents à produire pour postuler à un emploi ;
- la préparation à l'entretien d'embauche ;
- les différentes phases de l'entretien.

***Tout autre thème pertinent sera valorisé !***

En conclusion, vous expliquerez vos points forts ainsi que vos points de progrès pour la réussite d'un entretien d'embauche.

|   |                     |                            |              |
|---|---------------------|----------------------------|--------------|
| <b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b><br>Secteur production | <b>Session 2018</b> | <b>Code 1806 – ECOGEST</b> | <b>SUJET</b> |
| Économie-gestion  | Durée : 2 h         | Coefficient : 1            | Page 6/12    |

**ANNEXE 1 - Document de l'entreprise BAPLUS FRANCE (uniquement pour la PARTIE 1)**

**Objet**

Le présent règlement intérieur a pour but de fixer les mesures applicables en matière d'hygiène, de sécurité et de discipline dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

**Application**

Il s'applique à tous les salariés et apprentis qui l'acceptent du seul fait de leur embauche et doivent s'y conformer sans restriction, ni réserve. Son affichage dans l'entreprise est obligatoire.

**Règles d'hygiène**

Le personnel doit prêter une attention toute particulière à la propreté et à l'hygiène dans les locaux.

Le port des blouses de travail de l'entreprise est obligatoire. Chaque personnel reçoit deux blouses qu'il est chargé d'entretenir régulièrement.

**Règles de sécurité**

Il est notamment interdit de consommer des boissons alcoolisées et des stupéfiants et de fumer à l'intérieur de l'entreprise.

Chacun est tenu de prendre connaissance des panneaux de sécurité et de se comporter selon les règles en cas d'incidents, de connaître les emplacements des extincteurs, les chemins de fuite et la place de rassemblement.

**Règles de discipline**

Les salariés doivent respecter la durée du travail conformément à la réglementation en vigueur et s'astreindre à l'horaire de travail affiché sur les lieux de travail.

Les salariés doivent se trouver à leur poste de travail, en tenue de travail, aux heures fixées pour le début du travail et à celles fixées pour la fin du travail.

Tout retard doit être justifié auprès du responsable de l'entreprise.

Toute absence pour maladie ou accident doit être signalée dans les 24 heures à la direction. Le salarié doit produire un certificat médical dans les 48 heures. Passé ce délai, le salarié sera considéré en absence irrégulière.

Il est interdit aux salariés de se livrer à des travaux personnels.

Les salariés ne pourront pas, sauf autorisation de la direction, emporter matériels, objets ou documents quelconques appartenant à l'entreprise.

Sauf cas d'urgence, l'usage du téléphone à des fins privées est strictement interdit.

**Sanctions disciplinaires**

Tout comportement considéré comme fautif par l'employeur ou toute infraction au présent règlement fera l'objet d'une sanction.

Les sanctions applicables sont les suivantes par ordre d'importance : l'avertissement, la mise à pied, le licenciement pour motif personnel.

Toute sanction fera l'objet d'une convocation du salarié à un entretien avec l'employeur. Lors de cet entretien, le salarié pourra se faire assister par une personne de son choix appartenant à l'entreprise ou un représentant du personnel. Le motif de la sanction envisagée sera indiqué au salarié.

Document de l'auteur

|   |                     |                            |              |
|---|---------------------|----------------------------|--------------|
| <b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b><br>Secteur production | <b>Session 2018</b> | <b>Code 1806 – ECOGEST</b> | <b>SUJET</b> |
| Économie-gestion  | Durée : 2 h         | Coefficient : 1            | Page 7/12    |

## ANNEXE 2 - Extrait de contrat de travail (uniquement pour la PARTIE 1)

Entre les soussignés :

La société JOB INTÉRIM, 12, rue des Ancolies 25000 BESANCON, représentée par Monsieur BERNARD Antonin, agissant en qualité de gérant de l'entreprise.

Ci-après dénommée « L'employeur »

D'une part,

Et **vous**, domicilié(e) au 25, rue des Écuries 25000 BESANCON.

Ci-après dénommé(e) « Le salarié ou la salariée »

Article 1 : Contrat de mise à disposition conclu entre l'employeur et le client chez lequel la salariée ou le salarié exercera sa mission

Utilisateur : Établissement DUBOIS Adresse : 40, rue François Rabelais 25000 BESANÇON.

Représenté par : M. PETIT Auguste.

Lieu de travail : 40, rue François Rabelais 25000 BESANÇON.

Motif : Accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : Qualification professionnelle de la salariée ou du salarié

La salariée ou le salarié possède un diplôme de votre secteur professionnel de niveau 4 et possède une expérience professionnelle de 2 années, ce qui lui donne la compétence nécessaire pour exercer la mission qui lui est confiée.

[...]

Article 5 : Durée du contrat, contenu de la mission de la salariée ou du salarié et période d'essai

La mission de la salariée ou du salarié durera du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 30 avril 2018. La durée hebdomadaire de travail de la salariée ou du salarié s'élèvera à 35 heures.

Le présent contrat est soumis à une période d'essai d'une durée d'une semaine.

[...]

Article 8 : Rémunération

La salariée ou le salarié percevra une rémunération mensuelle brute totale s'élevant à 1 450 € qui sera versée le dernier jour ouvré de chaque mois.

Fait à Besançon le 3 avril 2018.

Source : Document de l'auteur

|  |              |                     |           |
|--|--------------|---------------------|-----------|
| BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL<br>Secteur production | Session 2018 | Code 1806 – ECOGEST | SUJET     |
| Économie-gestion                                 | Durée : 2 h  | Coefficient : 1     | Page 8/12 |

### ANNEXE 3 - Votre relevé hebdomadaire (uniquement pour la PARTIE 1)

| Relevé hebdomadaire              |  |
|----------------------------------|--|
| Nom : Vous                       | Semaine du : 16 avril au 22 avril 2018 |
| Type d'heures                    | Nombre d'heures                        |
| Heures normales                  | 35                                     |
| Heures supplémentaires à + 25 %  | 11                                     |
| Heures supplémentaires à + 50 %  | 0                                      |
| Nombre total d'heures effectuées | 46                                     |

### ANNEXE 4 - Informations extraites du site du ministère de l'Emploi (uniquement pour la partie 1)

#### Heures supplémentaires : Les majorations de salaire applicables

Les heures supplémentaires accomplies au-delà de la durée légale hebdomadaire (35 heures) ou de la durée considérée comme équivalente donnent lieu à une majoration de salaire de 25 % pour chacune des huit premières heures supplémentaires. Les heures suivantes donnent lieu à une majoration de 50 %.

#### La rémunération de l'intérimaire

En fin de contrat, l'intérimaire perçoit :

- une indemnité de congés payés ;
- une indemnité de fin de mission. L'entreprise de travail temporaire doit remettre un bulletin de paie à l'intérimaire.

Extrait du site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

|  |              |                     |           |
|--|--------------|---------------------|-----------|
| BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL<br>Secteur production | Session 2018 | Code 1806 – ECOGEST | SUJET     |
| Économie-gestion                                 | Durée : 2 h  | Coefficient : 1     | Page 9/12 |

## ANNEXE 5 - Pourquoi motiver les salariés ? (uniquement pour le sujet A)

Le chef d'entreprise qui souhaite optimiser les performances de ses salariés a tout intérêt à favoriser la mise en place d'une certaine cohérence entre les objectifs poursuivis par son entreprise et ceux de ses salariés.

Pour atteindre cet objectif, il convient de mettre en place des outils pour motiver ses salariés. [...] Quelques exemples :

- l'utilisation d'un système de rémunération lié à la performance ;
- la gestion des carrières des salariés ;
- l'implication du personnel dans le projet de l'entreprise.

Source : extrait du site <https://www.lecoindesentrepreneurs.fr> consulté en décembre 2017

## ANNEXE 6 - Quelles sont les conséquences de la démotivation des salariés pour une entreprise ? (uniquement pour le sujet A)



Source : extrait du site [www.aideochoix.com](http://www.aideochoix.com) 2017

|  |              |                     |            |
|--|--------------|---------------------|------------|
| BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL<br>Secteur production | Session 2018 | Code 1806 – ECOGEST | SUJET      |
| Économie-gestion                                 | Durée : 2 h  | Coefficient : 1     | Page 10/12 |

## ANNEXE 7 - Domitys bouscule la publicité « senior » (uniquement pour le sujet B)

DOMITYS, leader des résidences services seniors affirme sa personnalité avec une nouvelle campagne de publicité TV diffusée à compter du 9 mai, qui bouscule la publicité adressée aux seniors avec des seniors.

Une série de 5 films courts (18') raconte avec humour et légèreté des scènes de vie quotidienne de seniors en résidence : une femme qui fait semblant d'être fatiguée pour écouter la visite de ses petits-enfants impatiente de retrouver ses amis de la résidence pour son « anniversaire », une autre qui se retourne « l'air de rien » sur le petit nouveau qu'elle trouve séduisant... Cette communication autour du grand âge se veut positive, différente et rompt avec les codes de la communication des résidences services mais aussi et surtout, avec les clichés habituellement servis sur les seniors, entre culte de la jeunesse et personnes dépendantes. Avec cette campagne signée Havas Paris, DOMITYS incarne et assume pleinement sa promesse.

Sarah OGER, directrice de la communication explique : « Nous affirmons haut et fort notre positionnement. Nous avons choisi pour cela de capitaliser sur l'une des forces de nos résidences : le bien-être de nos résidents. Des résidents à l'esprit libre, bien dans leur tête et dans leur corps, qui assument leur âge et profitent de la vie. Le confort, l'ambiance unique de chaque résidence se traduit ainsi par un message simple et puissant : Domitys, la vie, tout simplement ».

[www.domitys.fr](http://www.domitys.fr) - 9 mai 2016

## ANNEXE 8 - 34 résidences DOMITYS sont certifiées AFNOR (uniquement pour le sujet B)

Avec la certification AFNOR « Engagement de Service » selon le référentiel « REF 233 – Résidences Seniors avec Services », le groupe DOMITYS, leader national des Résidences Services Seniors, garantit un niveau de qualité de service pérenne à ses clients. [...]

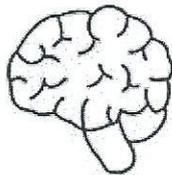
DOMITYS est le 1<sup>er</sup> et l'unique opérateur de Résidences Services Seniors à avoir obtenu cette certification de service. Elle atteste du respect d'un certain nombre d'engagements et de services concrets, qui constituent pour les résidents de DOMITYS un véritable gage de confiance.

Source : extrait du site <http://www.domitys.fr> - 2015

|   |                     |                            |                   |
|---|---------------------|----------------------------|-------------------|
| <b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b><br>Secteur production | <b>Session 2018</b> | <b>Code 1806 – ECOGEST</b> | <b>SUJET</b>      |
| <b>Économie-gestion</b>                                 | <b>Durée : 2 h</b>  | <b>Coefficient : 1</b>     | <b>Page 11/12</b> |

# L'entretien d'embauche

Pas à pas



Identifiez vos savoirs-faire & vos savoirs-être



Renseignez-vous sur l'entreprise et préparez des questions



Préparez votre entretien : entrée en matière, entretien et conclusion



Entraînez-vous pour fluidifier votre présentation



Faites, tout de suite, bonne impression



Le jour J  
Soyez à l'heure !



Choisissez votre tenue : sobre et dans laquelle vous êtes à l'aise



Suivez votre trame tout en vous adaptant à votre interlocuteur



Soyez souriant, intéressé et percutant dans vos réponses



Une fois le RDV terminé, envoyez un mail de remerciements et rappelez votre intérêt pour ce poste.  
Relancez à J+7



BONNE CHANCE !

Source : bien être by abcp, 13-05-2015, modifié par l'auteur du sujet

|  |              |                     |            |
|--|--------------|---------------------|------------|
| BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL<br>Secteur production | Session 2018 | Code 1806 – ECOGEST | SUJET      |
| Économie-gestion                                 | Durée : 2 h  | Coefficient : 1     | Page 12/12 |